

## **Derrière les déménagements, la cible, c'est nos missions et donc nos emplois**

- Alors que nous sommes confrontés à une 3<sup>ème</sup> vague de la pandémie dont le pic n'est pas encore atteint ;
- Alors que le gouvernement laisse la population très largement démunie face à cette 3<sup>ème</sup> vague contraignant à des confinements à répétition ;
- Alors que l'accent est, plus que jamais, mis sur la nécessité de limiter les interactions et la promiscuité ;

**L'administration ne trouve rien de mieux que de lancer une grande opération de déménagements au sein de la centrale** qui implique inévitablement toute une série de nouvelles interactions et se traduirait par des resserrements de personnels et, donc, une aggravation de la promiscuité dans les espaces clos des bureaux !

### **Mutualisation des locaux**

**Le prétexte initial, c'est l'arrivée de collègues venant du ministère des affaires sociales** dans le cadre de la fusion du ministère de la Jeunesse et des Sports au sein du MEN. Notre syndicat avait dénoncé le véritable objet de cette fusion, à savoir une nouvelle mutualisation des tâches et des locaux. Démonstration en est faite puisque, mi-février, il était annoncé à nos collègues de la sous-direction A2 de la DGESCO, en charge de l'enseignement professionnel, actuellement implantés au 97 rue de Grenelle, qu'ils devraient déménager début avril dans des locaux de location au 103 rue de Grenelle.

### **A peine plus de 5 m2 par personne**

Certes, la distance entre les deux sites ne semblait pas pouvoir, en elle-même, poser un véritable problème, mais il est très vite apparu que cela se ferait au prix d'une grave détérioration des conditions de travail. **Une quinzaine d'agents de la sous-direction se trouveraient entassés à plusieurs dans des pièces où ils disposeraient de moins de 6 m2 par personne**, et à peine plus de 5 m2 par personne. L'administration va même jusqu'à évoquer la fourniture de casques individuels avec micros pour pouvoir travailler !!!

### **Pénurie de salles de réunion et stockage impossible**

De plus, alors que le travail des collègues suppose de très nombreuses réunions, ils devraient se contenter désormais de **salles partagées avec des entreprises privées** présentes au 103 rue de Grenelle ! Et, comme si cela ne suffisait pas, toute la **documentation** dont ils ont un usage quotidien serait **reléguée dans une cave** faute de place !

### **« Densifier » pour réduire les coûts**

Nous sommes en pleine pandémie et le ministre estime que cela ne doit pas arrêter la mise en œuvre des **orientations définies par la Direction de l'Immobilier de l'Etat** qui se résument en un mot : « densifier » pour limiter les coûts quelles que soient les conséquences sur les conditions de travail des personnels. Et pourtant, ne nous a-t-on pas rebattu les oreilles avec la « qualité de vie au travail » durant la dernière période ?

### **Transferts de missions et instrumentalisation du télétravail**

Mais, d'autres orientations pourraient entrer en ligne de compte avec ce projet de déménagement :

1°) On mettrait en difficulté le fonctionnement même des bureaux chargés de l'élaboration des diplômes nationaux de l'enseignement professionnelle, ainsi que du cadrage national de l'apprentissage et de la formation professionnelle quand, dans le même temps, le patronat réclame d'avoir la main sur l'enseignement professionnel et que s'est amorcé un transfert de missions de l'Éducation nationale vers le ministère du Travail. Ne s'agit-il pas de précipiter le transfert des missions des administrations centrales qu'ordonnait la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 ? **Le projet de déménagement ne menace-t-il pas tout simplement les missions des bureaux de la sous-direction A2 de la DGESCO ?**

2°) L'administration a invoqué le télétravail comme réponse au manque de place des nouveaux locaux. **Le télétravail deviendrait donc un outil permettant à l'administration de réduire les locaux** et revêtirait, de fait, un caractère obligatoire totalement contraire aux règles aujourd'hui établies en la matière. Le télétravail relève d'une libre demande de l'agent et est réversible selon son choix.

### **Les collègues ont eu raison de faire grève**

**Oui, les collègues ont eu raison de demander à être reçus, avec les syndicats FO et CGT, par le ministre et de se mettre en grève le 18 mars pour exiger le retrait du projet de déménagement.** Ils ont eu raison de se mettre à nouveau en grève le 25 mars devant l'absence de réponse à leur demande et la tentative de l'administration de les diviser pour passer en force.

Ils ont eu d'autant plus raison que le projet qu'ils rejettent s'intègre à **un projet plus vaste de déplacements de personnels.** Outre des collègues transférés du ministère des affaires sociales, **les locaux du 97 rue de Grenelle** dont on voudrait chasser les personnels de DGESCO A2 **devraient accueillir une partie des agents de la nouvelle direction de l'encadrement à créer.** Il s'agirait, alors, d'un déplacement de la rue Regnault à la rue de Grenelle qui, bien évidemment, pourrait avoir des répercussions sur la vie quotidienne de certains collègues concernés.

### **Diktats et questions sans réponses**

Et puis, une question n'a toujours pas reçu de réponse de l'administration : **quel service serait appelé à rejoindre les locaux laissés vacants par ces collègues de l'encadrement sur le site Regnault ?**

Tout ce chassé-croisé devrait, qui plus est, se dérouler en pleine crise sanitaire. On voudrait faire revenir des collègues sur site pour préparer les cartons et, ensuite, les déballer. On voudrait faire venir des déménageurs. **Toutes les consignes de sécurité devraient se plier aux diktats des décisions de déménagements !** De quel droit augmenterait-on ainsi les risques encourus par les personnels ?

Et ces risques ne pourraient qu'être encore accrus par l'entassement des collègues auquel ces opérations aboutiraient.

Une autre question mérite d'être posée : une règle a été édictée et prévaut depuis plusieurs années : toute création d'un poste de directeur d'administration centrale doit être compensée par la disparition d'un autre. En 2014 déjà, la DREIC avait perdu son statut de direction en contrepartie de la création de la DNE comme direction à part entière. **S'il y a aujourd'hui instauration d'une direction de l'encadrement, où trouvera-t-on le poste de directeur à supprimer ?**

● **En défendant leurs conditions de travail, les collègues défendent aussi les missions de l'administration centrale qui ont pour objet de garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du pays.**

**Retrait du projet de déménagement de DGESCO A2 et des projets de déplacements qui lui sont liés.**

**Non à tout resserrement des personnels.**

**Maintien de l'ensemble des missions de l'administration centrale.**

